

Catherine THIBERGE et alii. - *La force normative. Naissance d'un concept*, Paris, Bruxelles, L.G.D.J., Bruylant, 2009, 912 pages.

Professeur à l'Université d'Orléans, Catherine Thiberge s'est entourée d'auteurs de différentes spécialités juridiques, dans le cadre du Centre de recherche juridique Pothier, avec l'ambition d'explorer « la force normative », conçue comme une « recherche autour de la normativité ». Pour utiliser une image sportive, elle a placé non seulement la barre à sauter extrêmement haut, tout en voulant innover par une nouvelle méthode de saut. Et, au final, elle a réussi, avec un sens de la perfection, ce qui pouvait apparaître comme un « pari fou » (Denis Mazeaud, p. 855 et s.), presque impossible à réaliser en une seule année.

Depuis de très nombreuses décennies, la et les normes (sans aucunement oublier le concept de règle de droit), les systèmes normatifs et les normativités possèdent de nombreux ouvrages et articles, en différentes langues, établis par des juristes, des enseignants, des sociologues ou des philosophes, qui les traquent, les délimitent, les cartographient, les définissent et les explorent sous différents aspects, avec plus ou moins d'érudition, de passion, de chance et de bonheur, en prenant en compte ou non des perspectives historiques et en aboutissant parfois à des renouvellements ou des élargissements de la pensée. Tout paraît possible, tant la matière se prête à des managements divers, expérimentaux ou non et à la création de styles théoriques. La norme apparaît comme un sujet non pas à la mode, mais dans l'air du temps. Et pourtant, on doit admettre que le domaine étudié est limité, par des logiques relativement répétitives et qu'il possède de nombreuses possibilités à imaginer en termes d'espaces à modeler.

Dans un paysage un peu disparate, la force normative, dès lors qu'elle présuppose ou qu'il est admis que la force obligatoire de la norme ne constitue pas un élément récurrent de la norme, apparaît un angle nouveau d'analyse. Cela devient donc un sujet en soi naturel, avec un tissage d'approches personnelles, souvent novatrices, parfois contradictoires, mais donnant des éclairages déterminants pour repenser au besoin la norme et son effectivité pratique. La perspective revient à

BIBLIOGRAPHIE

1065

apparemment hétérogènes et sans lien. Elle se présente comme un possible outil tant d'analyse que de synthèse » (p. 748). « En tant que référence, la force normative peut ainsi servir de modèle pour réguler les conduites et les pratiques, mais aussi pour transformer le droit, au sens de droit positif ou de pensée juridique » (p. 757). L'auteur réussit à nous convaincre facilement que la « force jaillit de toutes parts en lien avec la norme, source d'effets de droit mais aussi d'effets sociaux. Nul acteur n'en est maître ni ne la fixe. Elle évolue sans cesse et se conjugue aux forces sociales qui la renforcent ou l'épuisent. Au cœur du droit, la force normative traverse et anime ses formes » (p. 811).

L'ouvrage se termine par la conclusion de Catherine Thiberge, intitulée : *Le concept de « force normative »*, afin d'ancre l'intérêt du concept et de le conceptualiser du point de vue de la recherche initiée et aboutie. Comme dans certains ouvrages de sciences sociales, des logigrammes présentent les résultats majeurs (p. 840 et s.) : les trois pôles de la force normative, dimensions et déclinaisons de la force normative, champs de forces. Ces logigrammes se retrouvent dans un feuillet en couleurs de quatre pages, inséré au début de l'ouvrage.

Dans un « post-scriptum sur les forces imaginantes du droit », Mireille Delmas-Marty salue en l'ouvrage un « livre de réveil » aboutissant à un « nouvel esprit juridique » (p. 848).

La force normative en quelques mots clefs, livrés dans une approche inédite de champ linguistique (p. 861) présente un grand intérêt, indépendamment de sa brièveté et ressemble à un point de vue géographique qui renverrait, grâce à une table savante fléchée, à des sommets ou à des villes, toujours discernables dans leurs formes. On ne doit pas trop regretter l'inexistence d'une contribution linguistique sur le concept de force normative et les concepts avoisinants, d'autant que l'approche linguistique existe d'une façon consciente ou inconsciente dans les différentes contributions.

Au passage, saluons la présence de résumés des contributions en anglais simple, de manière à permettre l'entrée dans un résumé à une personne ne lisant pas le français et n'appartenant pas au monde anglo-saxon.

L'ouvrage dirigé par Catherine Thiberge apparaît un ouvrage hors normes regroupant cinquante-sept auteurs, qui deviendra vite – c'est ce qu'on peut lui souhaiter de mieux, d'autant qu'il le mérite – un incontournable pour toute personne qui s'intéresse de près ou de loin à la norme. Il ouvre de nouveaux horizons ou de nouvelles perspectives, sans vocation d'épuiser le sujet. L'effectivité de la norme constitue l'objectif idéalisé de toute norme et doit utiliser des outils d'analyse, empiriques ou perfectionnés.

Résumer l'ouvrage présenté ou faire ressortir certains éléments, parmi les plus caractéristiques, paraît un exercice impossible à réaliser. Pour comprendre toute sa richesse et sa portée, il convient de recommander de le lire avec attention et de le déguster sans modération. Et on peut affirmer, sans se tromper, qu'il fera date dans l'histoire de la pensée juridique française.

Qu'il soit permis d'espérer que les personnes créant ou devant faire respecter des normes ou réfléchissant aux moyens d'améliorer l'effectivité (donc l'efficacité pratique) des normes voudront utiliser l'ouvrage de Catherine Thiberge pour en faire un bon usage efficace et pragmatique, en intériorisant et en utilisant les très

sauver la norme en la rendant applicable, mais cela ne constitue nullement le fil directeur de l'ouvrage.

L'ouvrage de près de 900 pages, dirigée avec brio par Catherine Thiberge, débute par un libre avant-propos de Paul Amselek, *Autopsie de la contrainte associée aux normes juridique*, qui évoque « l'obligatorité » de la norme juridique, sous un angle fonctionnel. Cet avant-propos est suivi d'une cascade de préfaces originales d'auteurs renommés, avec un titre de leur contribution très parlant : André-Jean Arnaud (*La force normative, pierre angulaire de l'intelligence juridique*), François Terré (*Forces et faiblesses de la norme*), Guy Canivet (*Le juge et la force normative*), Paul Costa (*La normativité des arrêts rendus par la Cour européenne des droits de l'homme*). Tous saluent l'ouvrage directement ou indirectement et encouragent à aller au-delà, ce qui veut dire : poursuivre les recherches sur les bases atteintes qui servent à ancrer le sujet.

Dans son introduction, Catherine Thiberge définit le cheminement qui a conduit à définir et à explorer un sujet nouveau (la force normative pour la faire naître sous forme analytique) et pose les sept problématiques majeures du sujet : 1/ Force de la norme et/ou force sur la norme ? 2/ Force normative largo ou stricto sensu ? 3/ Facteurs, indicateurs et origine de la force normative ? 4/ La force normative se réduit-elle à la force obligatoire ? 5/ Comment la force normative se manifeste-t-elle ? 6/ La force normative est-elle susceptible de degrés ? 7/ Et si elle est susceptible de degrés, la force normative peut-elle être mesurée ? On peut tout à fait imaginer que ces questions et leur enchaînement logique résultent de discussions entre certains auteurs, moteurs de l'ouvrage.

L'ouvrage prend en compte les normes au sens large et analyse la force normative dans les différents champs juridiques : philosophie et sociologie du droit, théorie du droit, histoire du droit, droit canonique, droit européen et international, droit pénal et droit international pénal, droit constitutionnel, droit administratif, droit de l'environnement, droit des obligations, droit du risque, droit des assurances, droit du travail, droit de la santé, droit des affaires et propriété intellectuelle, procédure civile et modes alternatifs de règlement des conflits. Chaque analyse particulière se situe bien dans la perspective de l'ouvrage, qui sert à attester l'existence du phénomène dans chacun des champs d'étude et en faisant ressortir des variables particulières.

L'approche des analyses est essentiellement orientée à partir du droit français, avec quelques incursions dans le droit européen ou international, ce qui laisse le champ libre pour les approches comparatives, intéressantes si elles aboutissent à des données ou des constats imprévus.

L'ouvrage possède une riche synthèse et une remarquable conclusion de Catherine Thiberge, qui traduit sa passion du sujet et le plaisir de la découverte d'un territoire nouveau. Et, on peut encourager leur lecture avant de commencer à lire l'ouvrage, pour mieux comprendre les différentes analyses et à reprendre leur lecture à la fin.

Dans sa synthèse magistrale, enracinée sur les textes des différents auteurs, Catherine Thiberge constate que la « force normative est un thème dont l'objet peut présenter un double intérêt : en profondeur, celui de permettre l'analyse d'objets très fins et précis, et en vastitude celui de permettre la synthèse d'objets d'étude

1066

REVUE INTERNATIONALE DE DROIT COMPARÉ 4-2010

nombreuses réflexions et les pistes qui y figurent. Cela peut également leur donner l'envie de s'attaquer à des études véritablement nouvelles sur les normes et la normativité.

Didier LAMÉTHE